

OFFICE NATIONAL DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE.

BREVET D'INVENTION.

X. — Transport sur routes.

2. — SELLERIE.

N° 427.564

Joug métallique extensible.

MM. ARTHUR-LOUIS-JULES FERRIÈRE résidant en France (Tarn) et GASTON-JOSEPH-FERNAND FERRIERE résidant en France (Haute-Garonne).

Demandé le 20 mars 1911.

Délivré le 31 mai 1911. — Publié le 8 août 1911.

La présente invention concerne un joug métallique extensible pour l'attelage des bœufs et des vaches. Ce joug présente l'avantage, par rapport aux jougs actuels en bois, de pouvoir très facilement se conformer à toute grosseur et toute forme de tête et de cornes, grâce aux dispositifs de réglage dont il est muni. Il se moule parfaitement, pour ainsi dire, sur la tête des animaux et permet par suite d'obtenir un attelage parfait et un meilleur rendement dans le travail. Il a sensiblement la forme des jougs actuels; les pièces métalliques qui le constituent sont minces, creuses et ajourées et sont à la fois légères, élégantes et d'une solidité à toute épreuve.

Le dessin annexé montre, à titre d'exemple, une forme d'exécution de l'objet de l'invention:

La fig. 1 est une vue de face du joug monté;

La fig. 2 représente le dispositif de réunion des têtes par une rallonge en bois, pour les travaux spéciaux de vignes, maïs, etc.;

La fig. 3 est une vue par-dessous d'une tête;

La fig. 4 est une vue par derrière d'une tête;

La fig. 5 est une vue par-dessus d'une tête;

La fig. 6 est une vue par bout d'une tête;

La fig. 7 est la coupe verticale d'une joue suivant la ligne 7-7 de la fig. 1;

La fig. 8 donne le détail des deux pièces composant le support de corne;

La fig. 9 est une coupe suivant 9-9 des fig. 1 et 2;

Les fig. 10 et 11 représentent une variante du dispositif d'assemblage des têtes avec la pièce de raccord ou avec une rallonge:

La fig. 10 est une élévation de l'assemblage;

La fig. 11 est une coupe suivant 11-11 de la fig. 10.

Le joug est constitué par deux pièces principales *a-a* (fig. 1, 2, 3, 4, 5 et 6) formant les dessus de deux têtes et réunies par une pièce de raccord *b* en bois qui s'ajuste à emboîtement et se trouve maintenue par deux chapeaux *c c* et quatre boulons *d d d d*. On utilise la pièce de raccord *b* lorsqu'on veut avoir le minimum d'écartement entre les deux têtes; dans les autres cas, notamment pour certains travaux agricoles qui réclament un écartement supérieur entre les deux têtes, on remplace la pièce *b* par une rallonge *b¹* de longueur appropriée (fig. 2).

Une broche *e* à épaulement, qui traverse à frottement doux les pièces *a b c* (fig. 1) ou la pièce *b¹* (fig. 2), sert à atteler.

Chaque tête comporte deux joues creuses fixées au dessus de tête *a* par deux boulons *g g*; les logements de ces boulons sont ovalisés dans le dessus de tête, en sorte qu'on peut

faire varier à la fois l'écartement et l'obliquité des faces internes des joues.

En dedans de la paroi intérieure de chaque joue vient se fixer, au moyen d'un boulon *h*,
 5 un support de cornes constitué par deux pièces *i* et *i*¹ (fig. 1, 7 et 8). Ces deux pièces sont réunies par l'intermédiaire d'une articulation à rotule *i*² à l'aide d'un boulon *h*¹. L'articulation à rotule *i*² permet de donner à la
 10 pièce *i*, par rapport à *i*¹, toutes les orientations nécessitées par la forme et la direction des cornes de l'animal. En outre, le logement du boulon *h* dans la pièce *i*¹ est ovalisé, ce qui permet d'avancer, de reculer ou d'incliner le support de corne vers le haut ou
 15 vers le bas. Enfin la partie concave de la pièce *i* est garnie intérieurement d'un revêtement de cuir *i*³ destiné à empêcher le contact direct de la corne avec le métal du support.
 20 Les fig. 10 et 11 montrent un deuxième mode de solidarisation des têtes avec la pièce de raccord *b* ou avec la rallonge *b*¹. Ces pièces *b* ou *b*¹ s'ajustent dans un emboîtement faisant corps avec le dessus de tête *a* et *y* sont maintenues par une goupille *j*.
 25

Le joug qui vient d'être décrit présente donc, par rapport aux jougs actuels, les avantages suivants :

1° En raison de son extensibilité, il permet
 30 d'atteler les animaux à l'écartement voulu;

2° Grâce à ses dispositifs de réglage en tous sens, il permet de réaliser un attelage parfait s'adaptant complètement aux formes de têtes les plus différentes et d'obtenir par suite un meilleur rendement dans le travail; 35

3° Il procure une grande économie en raison de sa longue durée, résultant de sa solidité à toute épreuve.

Il est bien évident que l'invention n'est pas limitée à la forme d'exécution représentée
 40 par le dessin, qui est donné à titre d'exemple, et que la réalisation du même principe peut comporter toutes variantes, modifications de détails et changement de matières qui n'en altèrent pas l'esprit. 45

RÉSUMÉ.

L'invention concerne :

Un joug métallique extensible, caractérisé en ce que les pièces qui le constituent sont munies de dispositifs de réglage en vue de
 50 faire varier leur écartement et leur orientation, ce qui permet d'obtenir une adaptation parfaite du joug aux têtes d'animaux le plus différemment conformées.

ARTHUR-LOUIS-JULES FERRIÈRE
 ET GASTON-JOSEPH-FERNAND FERRIÈRE.

Par procuration :
 Charles Dony.

Fig. 1.

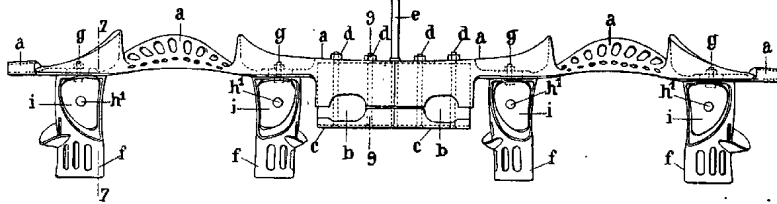


Fig. 2.

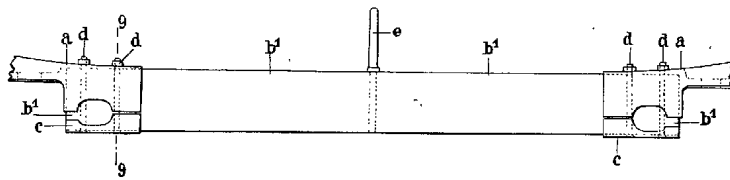


Fig. 3.

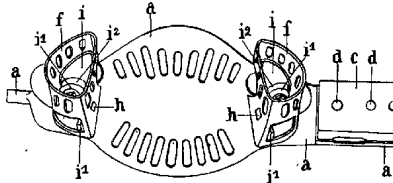


Fig. 4.

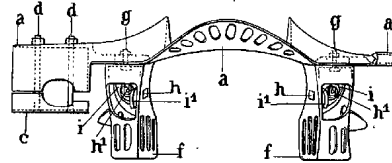


Fig. 5.

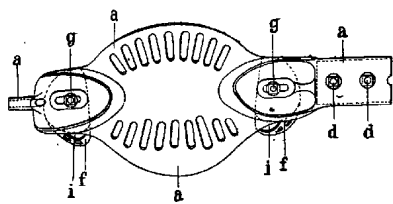


Fig. 6.

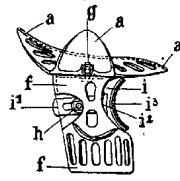


Fig. 7.

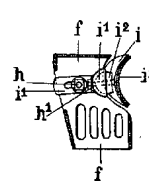


Fig. 9.

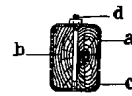


Fig. 10.

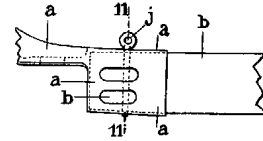


Fig. 11.

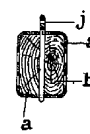


Fig. 8.

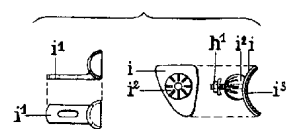


Fig. 1.

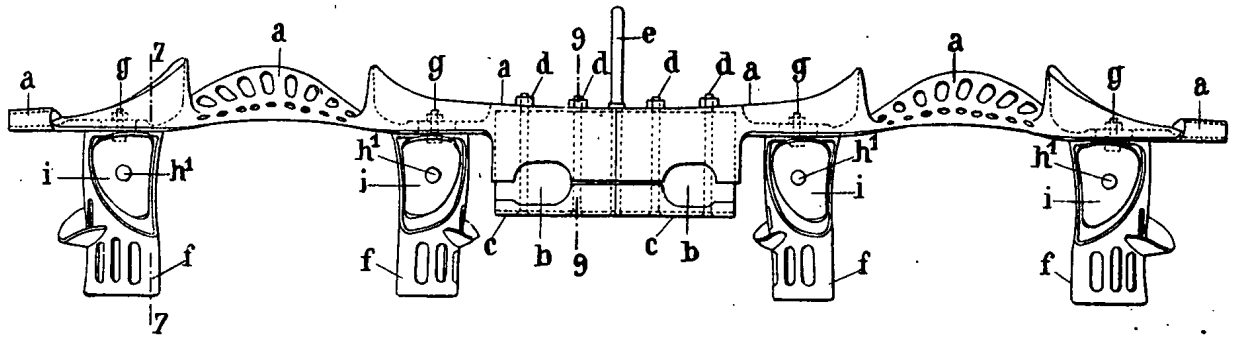


Fig. 2.

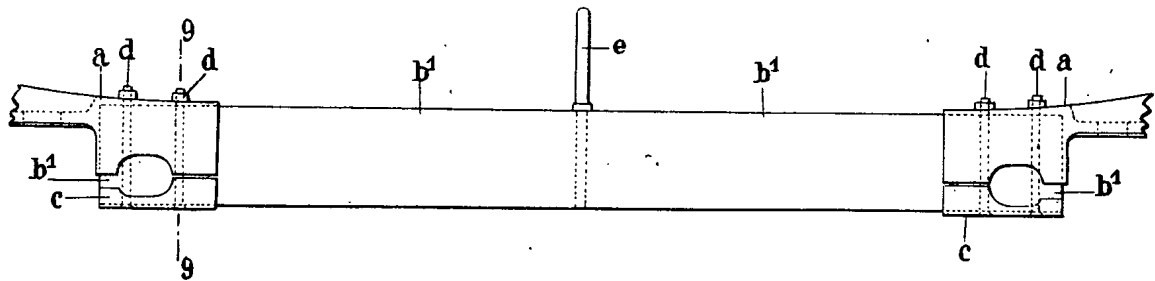


Fig. 3.

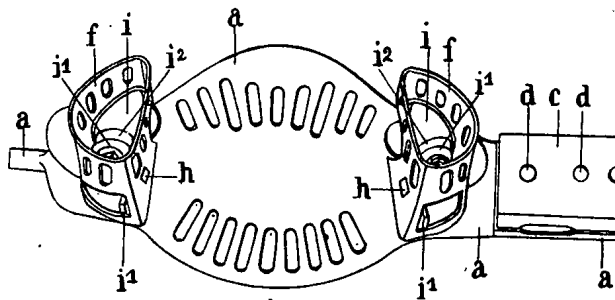


Fig. 4.

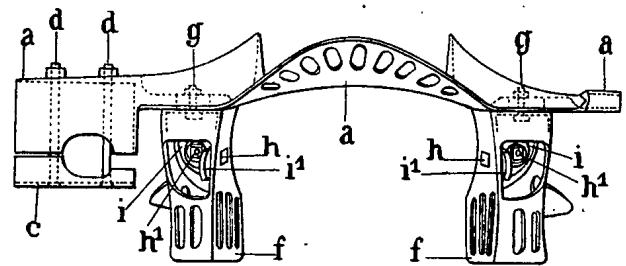


Fig. 5.

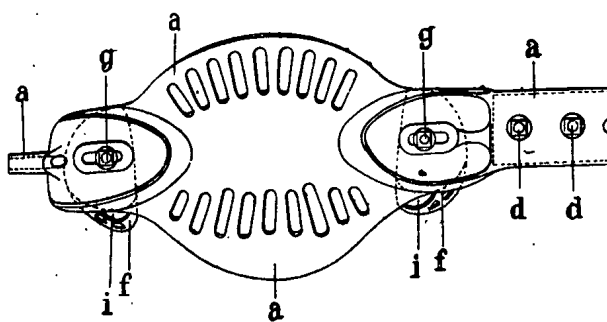


Fig. 6.

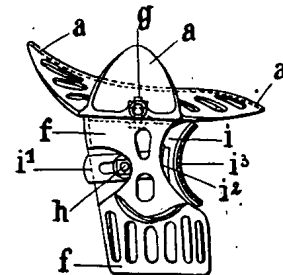


Fig. 7.

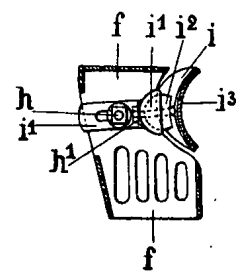


Fig. 9.

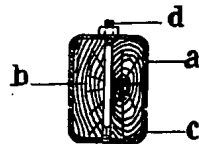


Fig. 10.

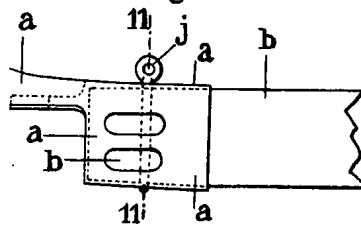


Fig. 11

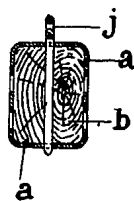


Fig. 8.

